

**Lundi 18 mars 2013 de 18 heures à 20 heures**



# **MANIFESTATION**

**de l'Assemblée nationale au Sénat**

## **POUR LA REHABILITATION DE LA COMMUNE ET DES COMMUNARDS !**

Le 11 juillet 1880, la loi portant amnistie générale des communards est adoptée. Si elle leur permet de sortir des prisons, de revenir de déportation ou d'exil, cette loi vise seulement à éteindre l'action publique (les poursuites pénales) et à effacer la peine prononcée, mais sans effacer les faits. Ce n'est en aucun cas une révision de la condamnation ; c'est un pardon légal qui vise au silence et à l'amnésie.

142 ans après la Commune de Paris, il est plus que temps que la nation aille au-delà de l'amnistie. Il est plus que temps de reconnaître à la Commune toute sa place dans l'histoire universelle, étape décisive de la conquête de la République et des droits sociaux s'appuyant sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Il est plus que temps de reconnaître le bilan dramatique des fusillades sommaires sur les barricades, les exécutions en masse décidées par les cours spéciales pendant la Semaine sanglante et les condamnations de milliers de communards pendant les mois qui suivent la Commune.

Nous demandons, comme une urgence démocratique, la **réhabilitation** de la Commune de Paris de 1871 et des communards.

### **Elle doit se manifester par toute une série de mesures concrètes :**

- Donner à la Commune toute sa place à la mesure de son importance dans les programmes scolaires
- Inscrire la Commune dans les commémorations nationales
- Graver les noms des élus de la Commune dans les bâtiments de la République concernés (ministères, mairies)
- Indiquer le nom des directeurs des administrations nommés par la Commune dans les locaux de ces administrations : (Assistance publique, Postes, Monnaie, Imprimerie nationale...)
- Célébrer les communards dans l'espace public : noms de rues, plaques, monuments commémoratifs...

### **Mais la plus belle forme de réhabilitation des communards serait que soient enfin mises en œuvre les mesures démocratiques et sociales de la Commune qui restent d'une brûlante actualité :**

- Démocratie réelle permettant au peuple d'être entendu et d'exercer sa pleine souveraineté
- Ecole laïque, gratuite et obligatoire
- Egalité des salaires des femmes et des hommes
- Réquisition des entreprises et des logements abandonnés
- Démocratie sociale et contrôle salarié
- Justice accessible à tous
- Reconnaissance de la citoyenneté local pour les étrangers

**DONNONS A LA COMMUNE ET AUX COMMUNARDS  
LA PLACE QUI DOIT LEUR REVENIR ENFIN AUJOURD'HUI**

**VIVE LA COMMUNE !**

**Rendez-vous lundi 18 mars 2013 à 18 heures  
Angle du bld Saint-Germain et de la rue de l'Université (Métro Assemblée nationale)**